

# Article 9

## ■ Intéresser la DGI à ses performances

L'une des innovations importantes du contrat de performance 2003-2005 porte sur le dispositif d'intéressement.

Chaque année, un audit de l'Inspection générale des Finances valide les indicateurs de résultats.

En fonction des résultats obtenus en 2004 et conformément aux orientations des Ministres lors du comité technique paritaire du 7 juillet 2005, 320 euros ont été versés à chaque agent affecté dans les structures les plus engagées dans les réformes (principalement, les services des Impôts des entreprises (SIE) et les services expérimentateurs).

Au total, ce sont environ 16 000 agents qui ont bénéficié de cette attribution exceptionnelle.

“ L'intéressement 2004 s'est traduit par une prime de 320 euros pour les 16 000 agents des services les plus engagés dans les réformes. ”



Marie-France Bortolotto, contrôleuse, au service des Impôts des entreprises de Toulouse centre (Haute-Garonne).